



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024**

LE 16 SEPTEMBRE 2024 à 18 heures 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JULLOUVILLE, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 09 SEPTEMBRE 2024 PAR LE MAIRE, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE, MONSIEUR BRIÈRE Alain.

- *Effectif légal du conseil municipal : 19*
- *Nombre de conseillers en exercice : 18*
- *Nombre de conseillers présents : 13*
- *Nombre de conseillers absents représentés : 5*
- *Nombre de conseillers absents : 0*
- *Nombre de votants : 18*

PRÉSENTS : M. BRIÈRE Alain, Mme MARGOLLÉ Anne, Mme LEROUX Marie-Laure, M. HARIVEL Rémi, M. LEMARCHAND Abel, Mme CASANOVA Sabine, Mme TABUR Caroline, Mme GRANDET Florence, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, M. CHÉRON Pierre, Mme HOLANDE Chantal, M. BISSON Jean-Claude, M. GESNOUIN Christian.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. CHARLOT Christian (pouvoir à Mme LEROUX Marie-Laure), Mme HAMEL Mireille (pouvoir à Mme MARGOLLÉ Anne), M. LOUIS Benoît (pouvoir à M. BRIÈRE Alain), M. DOCQ Noël (pouvoir à M. LEMARCHAND Abel), M. BALLOU Christian (pouvoir à Mme GRANDET Florence),

ABSENTS N'AYANT PAS REMIS POUVOIR : 0

***Ouverture de la séance à 18 heures 09***



**N° 16.092024/10 – PRINCIPE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ASA JULLOUVILLE CENTRE A LA COMMUNE DE JULLOUVILLE POUR LES FUTURS TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DIGUE PAUL RICOUR**

Monsieur le Maire expose :

L'assemblée générale de l'ASA Jullouville Centre du 14 août 2024 a validé le principe d'une délégation de Maîtrise d'Ouvrage de l'ASA Jullouville Centre à la commune de Jullouville pour les futurs travaux de renforcement de la digue Paul Ricour (voir document joint).

**La rénovation de la digue Paul Ricour et les futurs aménagements de la Promenade François Guimbaud constituent un enjeu majeur :**

- pour l'ASA Jullouville Centre dans sa mission de défense contre la mer par la digue protégeant une partie du littoral contre l'érosion maritime en particulier lors des tempêtes en grandes marées
- pour la Commune de Jullouville dans le cadre de l'attractivité et du développement commercial et touristique

Les échanges entre l'ASA Jullouville Centre et la Commune de Jullouville ont mis en exergue la difficulté pour l'ASA Jullouville Centre de porter seule le projet des travaux de renforcement de la digue Paul Ricour.

En parallèle, la commune de Jullouville a mené une réflexion quant à l'aménagement de la Promenade François Guimbaud, qui permet également de protéger la partie supérieure de la digue Paul Ricour.

**VILLE DE JULLOUVILLE**

Mairie – Place René Joly – 50610 JULLOUVILLE – 02 33 91 10 20 – mairiejullou@orange.fr

Ceci légitime le projet de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'ASA Jullouville Centre à la commune de Jullouville pour les travaux de renforcement de la digue Paul Ricour.

En ce sens, les deux parties ASA Jullouville Centre et commune de Jullouville souhaitent recourir aux modalités de transfert de maîtrise d'ouvrage telles que prévues au Code de la commande publique.

« Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L.2411-1 ou de l'un ou plusieurs de ces maîtres d'ouvrage, ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. »

Ce principe de délégation sera complétée d'une convention indiquant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixera le terme.

De fait, afin de mettre en place cette convention, il est proposé par l'ASA Jullouville Centre de désigner la commune de Jullouville comme maître d'ouvrage unique de l'opération et de lui transférer de manière temporaire la compétence de maître d'ouvrage pour les travaux de renforcement de la digue Paul Ricour.

Ce principe de délégation de maîtrise d'ouvrage a reçu le vote favorable lors de l'Assemblée Générale de l'ASA Jullouville Centre le 14 août 2024.

Si ce principe est validé par le Conseil Municipal de Jullouville, un projet de convention recensera les missions déléguées par l'ASA Jullouville Centre et assumées par la commune de Jullouville dans le cadre d'un transfert de maîtrise d'ouvrage ainsi que les modalités financières entre les deux parties.

Il sera prévu d'évaluer l'ensemble des frais inhérents à la réalisation du projet, entendu comme comprenant les travaux de rénovation, l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et ses frais annexes. Un budget prévisionnel de l'opération en dépenses et en recettes devra être produit pour l'exercice 2025 et suivants.

Le conseil municipal :

- Approuve le principe de délégation d'ouvrage demandée par l'ASA Jullouville Centre à la commune de Jullouville ;
- Autorise Monsieur le Maire à préparer les modalités de la convention avec l'ASA Jullouville Centre pour l'année 2025 et suivantes ;
- Autorise Monsieur le Maire à rechercher les subventions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Après avoir entendu les observations,

Le conseil municipal, par :

- Dix-sept voix pour de : M. BRIÈRE Alain, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARLOT Christian, Mme LEROUX Marie-Laure, M. HARIVEL Rémi, Mme HAMEL Mireille, M. BENOIT Louis, M. LEMARCHAND Abel, Mme CASANOVA Sabine, M. DOCQ Noël, Mme TABUR Caroline, Mme GRANDET Florence, M. BALLOU Christian, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme HOLANDE Chantal, M. BISSON Jean-Claude, M. GESNOUIN Christian.
- NPPV : M. CHÉRON Pierre.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE LE

- Transmission à la sous-préfecture d'Avranches le 24 SEP. 2024
- Reçu à la sous-préfecture d'Avranches le 24 SEP. 2024
- Publication en mairie de Jullouville le 24 SEP. 2024

Le maire de Jullouville,  
Alain BRIÈRE



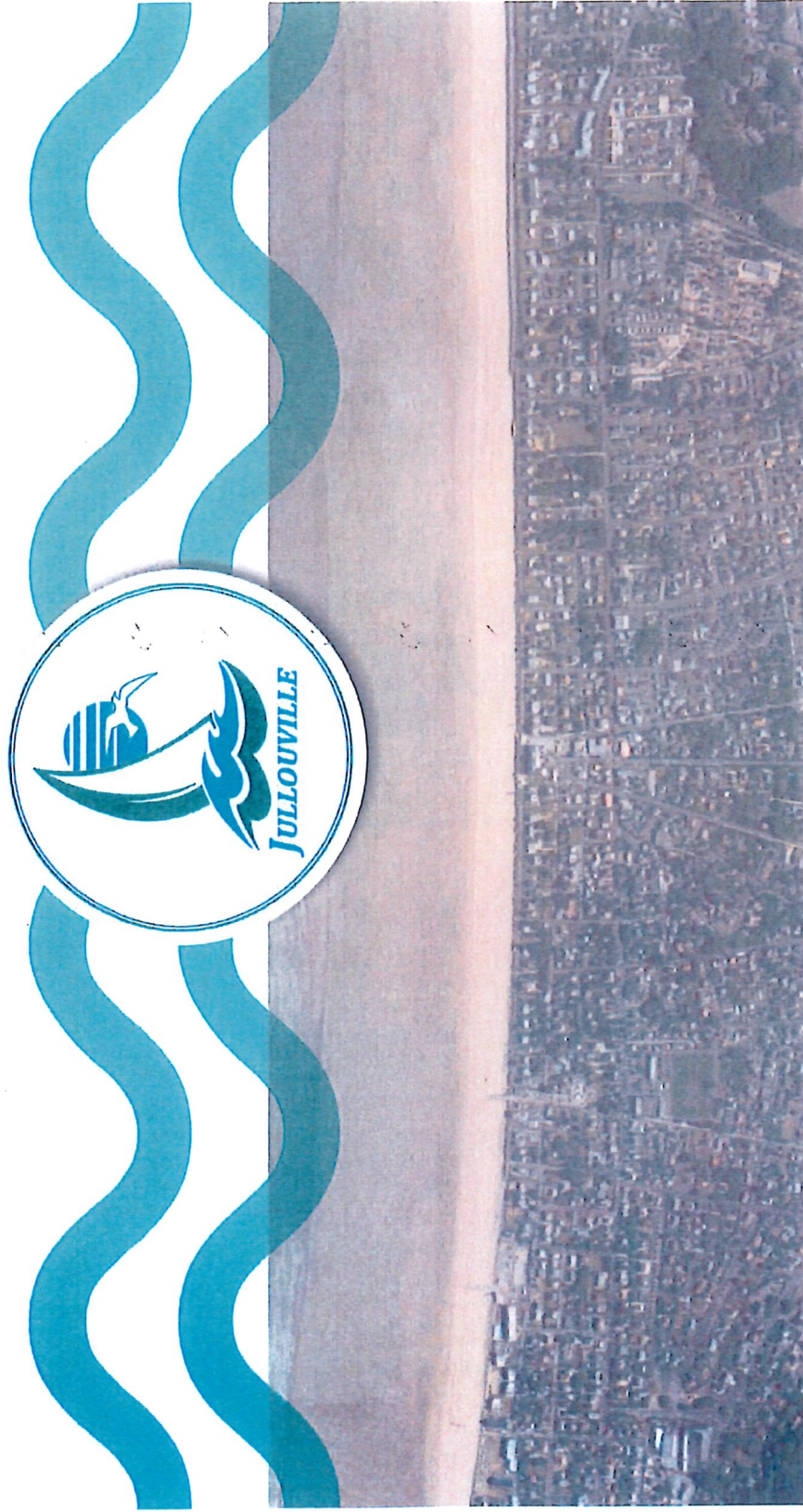
Pour extrait certifié conforme.

Le maire,  
Alain BRIÈRE

REÇU LE

24 SEP. 2024

SOUS-PRÉFECTURE D'AVRANCHES

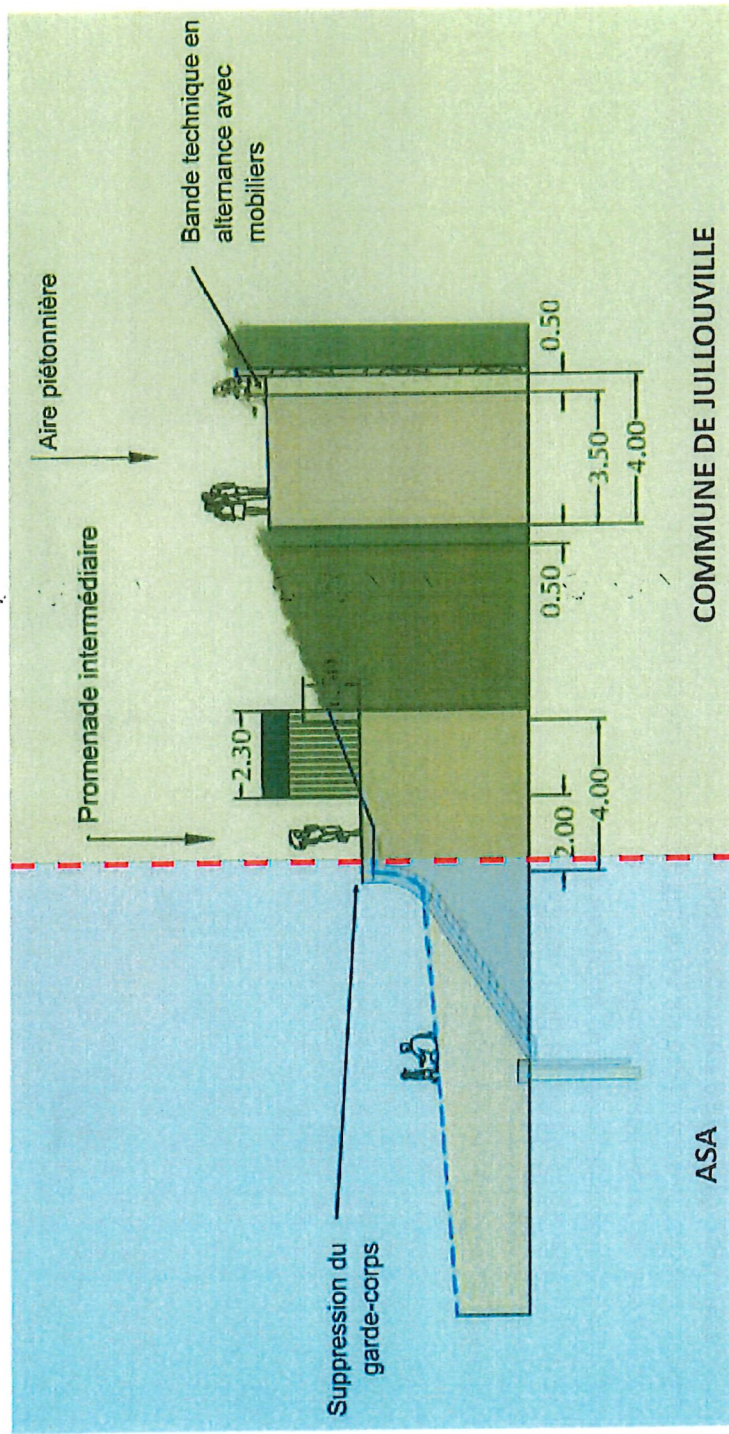


**RENFORCEMENT FRONT DE MER DE JULLOUVILLE**  
**ÉTUDES ET PROJETS EN COURS**

En partenariat avec l'ASA Défense Mer Jullouville Centre, la Mairie de Jullouville a lancé les études pour le **renforcement de la Digue Paul Ricour.**

Sur plus d'1 km la digue réalisée entre 1935 et 1937 protège des coups de mer lors des tempêtes. Des travaux de rénovation et de renforcement doivent être engagés.

Au sommet de l'ouvrage, la promenade François Guibaud contribue à la protection de la digue et offre un cheminement pour profiter des points de vue panoramiques.

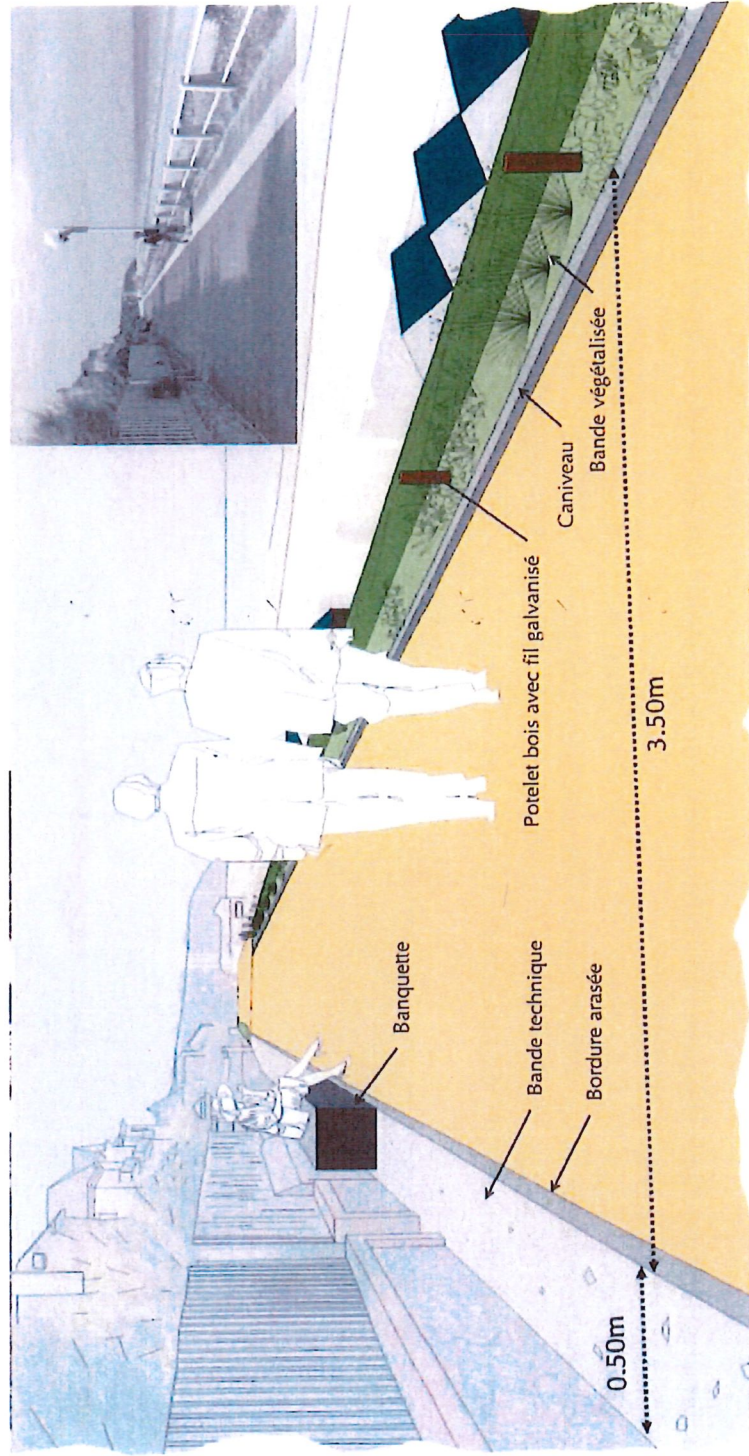


### Une promenade piétonne panoramique

Parfaitement intégrée en tête de l'ouvrage, elle assurera pour la digue un rôle de protection contre les vagues et les eaux de ruissellement.

Différentes propositions seront étudiées pour :

- Élargir la zone de circulation pour les piétons
- Rénover, sécuriser et valoriser les cabines de plage
- Protéger la végétation dunaire



### **Un éclairage public sécurisé et respectueux de l'environnement**

2023 : Test par le Syndicat des Energies de la Manche SDEM50 de différentes solutions d'éclairage au sol et à basse hauteur (+/-1m)

2024 : Vérification de l'ensemble du réseau d'alimentation électrique de la promenade + Retrait des anciens canelabres boules vétustes et non conformes

Le conseil municipal du 8 juillet 2024 a validé le principe d'une nouvelle installation qui permettra la sécurité et le confort des promeneurs tout en respectant l'interdiction de l'éclairage dirigé vers la mer.

